



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

**BUREAU SYNDICAL**  
**SÉANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023**  
**À 9 H AU TEMPLE SUR LOT**

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	20	20

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Secrétaire de Séance : Françoise LABORDE

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
<b>Présidente</b>		
Geneviève LE LANNIC	X	P
<b>Vice-Présidents Territoriaux</b>		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Guillaume LEPERS	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
<b>Délégués</b>		
Yann BIHOUÉE		
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD	X	P
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Joël CHRÉTIEN	X	P
Michel COUZIGOU		
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG		
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Jean-Louis MOLINIÉ	X	P
Pascal MOURGUES	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Gérard RÉGNIER		
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Demandes de subventions sur les travaux d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne – 2<sup>ème</sup> semestre 2023**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2224-7 et L. 2224-8 concernant le service Eau Potable et Assainissement Collectif ;

**VU** l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-21-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**VU** le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21\_076\_C du 25 novembre 2021 ;

**VU** la délibération n°21\_064\_C du Comité syndical en date du 25 novembre 2021, déléguant au Bureau toutes décisions concernant l'approbation des plans de financements et la sollicitation des subventions et demandes de participations ;

**VU** le plan pluriannuel d'investissement 2021-2023 pour l'Eau Potable et l'Assainissement Collectif ;

**VU** les travaux pouvant prétendre à des aides, recensés dans le plan de financement suivant :

**Subventions sur travaux d'Assainissement Collectif :****Territoire Sud Lot**

AIGUILLON	Mise en séparatif Rue Hoche et Zéphyr	150 000 €	Taux max en vigueur
	Programme de réhabilitation des branchements privés Rue Hoche et Zéphyr	35 000€	

**Territoire Lot Amont 47**

FUMEL	Renouvellement PR Martiloque et PR Piquet	188 600€	Taux max en vigueur
-------	---	----------	---------------------

**Territoire Porte des Landes**

SAINT-LEGER	Création réseau AC - Bourg	515 000 €	Taux max en vigueur
	Création d'une STEP – Bourg	197 000 €	

**Territoire EAU47**

Recrutement d'un technicien en charge du programme de réhabilitation des branchements privés (2024-2026)	98 000 €	Taux max en vigueur
--	----------	---------------------

**Subvention sur travaux d'adduction d'eau potable****Territoire EAU47**

AAP- renouvellement des canalisations d'eau potable en vue d'améliorer leurs performances ( <b>Subvention</b> )	4 355 000€	Taux max en vigueur
AAP- renouvellement des canalisations d'eau potable en vue d'améliorer leurs performances ( <b>Avance remboursable</b> )		Taux max en vigueur

**CONSIDÉRANT** la nécessité de solliciter l'aide des partenaires financiers, notamment à **l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest** pour la réalisation de ces opérations, sur la base du plan pluriannuel d'investissement 2021-2023 :

**Après en avoir délibéré,  
le Bureau Syndical :**

**à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** la réalisation des opérations de travaux d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif sur le territoire syndical inscrites au plan pluriannuel d'investissement (2021-2023), selon les plans de financement ci-dessus ;

**DIT, que** la demande de subvention concernant les travaux d'assainissement de St-Leger, remplace pour partie la décision n°19\_049\_B du 3 décembre 2019

**DONNE DÉLÉGATION** à la Présidente pour solliciter, en vue de financer les projets, l'aide financière de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne** ;

**SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir l'accord de la Commission des Interventions de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne**, sans préjuger de la décision de cette Assemblée ;

**DONNE POUVOIR** à la Présidente pour signer la présente décision ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution ;

**DIT**, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise LABORDE